

Relevé des AVIS

Séance plénière du **10/5/2022**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Présentation du rapport d'autosaisine	
"Facteurs de réussite de la transition énergétique"	
Vote et Déclarations	5
Élections au Bureau	
Vote	10
Vœu UBFC	
Vote	11
Autre déclaration	12
Échos dans les médias	13



propos introductif du président

Mes chers collègues,
Le président Roy est souffrant. Il m'a demandé de présider cette séance. Il nous a adressé un message :

"Mes chers collègues,

Je me réjouissais de vous retrouver aujourd'hui en présence, à l'occasion de notre séance plénière. Le Covid aura eu raison de mon enthousiasme. Mais le plaisir de vous retrouver en juin n'en sera que plus grand encore.

Joseph Battault me suppléera donc aujourd'hui pour la présidence de cette séance ; une séance riche en réflexion. Je remercie par avance nos intervenants du jour :

- Nicolas Soret, vice-président du Conseil régional,
- Jean-François Dugourd, Président de la commission Mobilités-Énergie et les rapporteurs Catherine Geffroy et Philippe Bouquet,
- Jean-Luc Saublet directeur délégué de l'ADEME.

J'adresse par avance mes félicitations à celles et ceux qui entreront au Bureau à l'issue de ce renouvellement partiel.

Je vous souhaite de bons échanges et de bons débats, que seule la tenue en présence permet de garantir, et je vous invite à appliquer les mesures barrières qui, nous en sommes tous témoins, malgré la vigilance qu'on leur porte au quotidien, ne permettent pas d'échapper totalement à la diffusion de ce virus.

Belle après-midi à toutes et à tous."

Dominique De Filippo et Jean-François Burnichon sont aussi malades. Ces absences nous rappellent toute l'actualité des gestes barrières durant cette séance et nous vous recommandons fortement le port du masque.

Notre organisation étant perturbée, vous voudrez bien nous excuser si quelques "couacs" se glissent dans le déroulement de notre assemblée plénière.

Je salue et remercie les invités présents et notamment :

- Arthur Sabatier, nouveau conseiller représentant l'UNEF. Bienvenue à lui.
- Nicolas Soret.
- Michel Neugnot.
- Stéphanie Modde qui nous rejoindra pour la présentation de l'avis.
- Représentant la SGAR, Laurence Jeanmougin.
- Jean-Luc Saublet, directeur délégué de l'ADEME BFC.
- Nos amis et collègues des CoDev, avec qui nous avons commencé un travail fructueux, hélas interrompu par cette pandémie.
- Et bien sûr toutes les personnes auditionnées lors du travail sur l'autosaisine.

Notre séance plénière devait précéder la séance plénière du Conseil régional initialement prévue ce vendredi 13 mai. Cette dernière ayant été annulée, nous serons sollicités (beaucoup !) pour avis sur des rapports du Conseil régional pour notre plénière du 21 juin.

Notre séance débutera par une intervention de Nicolas Soret, vice-président en charge des finances, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'emploi, qui portera sur le SRDEII, le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. Nous le remercions.

Un mode de travail inédit a été mis en place sur ce dossier, permettant à la commission Économie-Emploi du CESER d'apporter des contributions au fil de la construction du schéma.

Son adoption est programmée pour la séance plénière de juin, et notre assemblée sera sollicitée pour avis. La présentation de ce jour nous permet d'anticiper sur la prise de connaissance, ce qui nous offrira la possibilité de travailler dans de meilleures conditions en juin.

Dès l'échange du 17 février dernier, avec Dominique Roy et Nicole Guyot également, Nicolas Soret nous a proposé de venir présenter l'avancement du SRDEII en séance plénière.

Le Bureau du CESER du 25 février a ensuite approuvé le principe d'une contribution du CESER au SRDEII au fil de l'eau avec la commission Économie-Emploi comme chef de file, celle-ci pouvant solliciter les autres commissions concernées.

Six contributions ont pu être envoyées avant les ateliers thématiques. Elles ont porté sur les sujets suivants : Intelligence économique, Transfrontalier, Création d'entreprises, Tourisme, Attractivité économique et Innovation/Transfert/Recherche.

Jean-Luc Saublet, directeur régional délégué de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté nous présentera ensuite l'étude publiée par l'ADEME en novembre 2021, intitulée "Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat". Quatre scénarios y sont proposés : Génération frugale, Coopérations territoriales, Technologies vertes et Pari réparateur.

Nous aurons à procéder à 2 élections pour le Bureau. Il s'agit de remplacer Catherine Morice, référente pour le second collège, qui a démissionné du CESER au 1^{er} janvier 2022, mais aussi Guy Zima, qui a démissionné du Bureau avec une date d'effet au 7 mai. J'y reviendrai au moment du vote.

Un vœu sera proposé à notre assemblée par Françoise Frèrebeau au titre de la commission Formation-Recherche. Il s'adresse aux membres du Conseil d'administration d'UBFC sachant qu'ils se réunissent jeudi prochain, le 12 mai.

Enfin, la présentation de l'autosaisine "Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté" par ses rapporteurs Catherine Geffroy et Philippe Bouquet, constitue un temps important pour notre assemblée. Ce travail a été mené au sein de la commission Mobilités-Énergie présidée par Jean-François Dugourd.

Il propose 8 préconisations. Pour chacune d'entre elles, le contexte, les objectifs, les destinataires et les modalités opérationnelles sont précisées. Il s'agit d'une approche nouvelle d'autant plus qu'elle est accompagnée d'une stratégie de valorisation, discutée en bureau ce vendredi et qui sera présentée à notre l'assemblée après le vote.

Nous remercions les membres de cette commission, son président, Jean-François, les rapporteurs, Catherine et Philippe, pour toute "l'énergie" et la conviction qui ont été déployées pour aboutir à ce travail de grande qualité.

Antoine Huriet, Valérie Marcand et Nadia Ben Daoud, cette dernière ayant rejoint le secrétariat général du CESER le 14 mars dernier, sont les chargés d'études qui ont accompagné la commission. Qu'ils soient remerciés pour leur travail dans un contexte difficile de passage de responsabilités. Nous remercions aussi les personnes auditionnées qui nous ont apporté leur expertise, les témoignages de leurs pratiques, bref tout ce qui, mêlé à nos débats et les positions des organisations que nous représentons ici constitue la richesse du travail du CESER. Merci à celles qui ont pu être présentes ce jour.

Pour l'élection, le collège 2 s'étant mis d'accord sur les noms qui sont proposés, le Bureau vous propose, si aucun conseiller ne s'y oppose de faire les deux votes à main levée. Y a-t-il des oppositions ?

Place aux déclarations préalables, s'il y en a, puis à nos travaux...

Joseph Battault

Vice-président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Facteurs de réussite de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions).

Introduction de **Jean-François Dugourd**, président de la commission Mobilités-Énergie

Nous sommes devenus totalement dépendants de l'énergie, nos sociétés ne savent plus fonctionner sans électricité pour alimenter notre quotidien, nos maisons, nos immeubles, nos usines, nos bureaux, nos outils de communication... Nous ne savons plus vivre sans pétrole pour fabriquer nos objets, faire rouler nos voitures... Privés d'énergie, nous ne pouvons plus avancer. Il n'est plus temps d'alerter, il n'est plus temps d'initier, il nous faut traduire concrètement les constats posés. Il s'agit de réformes structurelles, de grande ampleur, à porter au niveau de la nation.

Mais la transition énergétique, dans son ensemble, permet de re-territorialiser la question de l'énergie, de nos besoins et de mettre en place des modes de production pertinents.

C'est une dimension d'ordre sociétale qui interroge chacun d'entre nous et chaque territoire régional. Être une région REpos à l'horizon 2050 nécessite l'implication de tous et il ne s'agit pas de produire uniquement de l'énergie. La dynamique à amplifier pour construire un autre système et une autre méthode vise à responsabiliser tout un chacun.

Depuis la fin des années 70, on ne compte plus les livres, les rapports, les films, les émissions pour dépeindre une situation écologique et climatique de plus en plus grave.

Le dernier rapport du GIEC parle avec insistance de la nécessaire sobriété, les événements en Ukraine nous interpellent encore plus féroce sur notre dépendance et sur l'indépendance qu'il est nécessaire de (re)construire pas à pas.

Il s'agissait jusqu'à présent de pouvoir s'adapter au maximum, lorsque la rupture annoncée surviendrait. Elle est là et nous oblige !

Tout le lexique de la transition est posé, résilience, sobriété, production d'EnR, autonomie, efficacité énergétique, écosystèmes locaux, réseaux, coopérations territoriales... Il nous faut apprendre à économiser drastiquement, à multiplier l'efficacité énergétique et à développer le bouquet d'EnR apte à répondre à nos besoins. Il nous faut développer sur chaque territoire, chaque bâtiment, des moyens de production autonome, partie prenante d'un vaste réseau d'échanges intelligents, en préservant les ressources naturelles existantes.

Le travail de notre commission, en lien avec une vingtaine d'auditions et la lecture de nombreux documents, tente d'identifier les marges de progrès. Au-delà d'une politique régionale audacieuse, il s'agit de s'appuyer sur une prise en charge amplifiée, au sein et par chacun, des territoires régionaux. Sans exception !

Ce travail est marqué du sceau de l'humilité tant le chemin à prendre est complexe. Une seule certitude, un débat renouvelé pour une appropriation la plus large possible, est impératif. Il se doit d'associer la jeunesse et nos concitoyens les plus vulnérables ! Le bruit de fond qui gronde se doit de trouver un écho à la hauteur des craintes exprimées.

Nos écrits étant réinterrogés sans cesse par l'actualité, il est important de les situer précisément dans le temps, comme il est important de reprendre des avis et préconisations déjà formulés par le CESER, notamment dans son travail d'analyse du projet SRADDET BFC. Ils témoignent, pour certains d'entre eux, que notre institution voyait "clair et loin" sur un certain nombre de points.

Avant de laisser la parole à Catherine et Philippe, nos rapporteurs, qui ont accompli cette tâche avec beaucoup d'énergie et détermination, je voudrais remercier :

- l'ensemble de la commission,
- le groupe de travail qui était à leurs côtés,
- Antoine Huriet, premier chargé d'études, qui a engagé à nos côtés, avec une méthode rigoureuse cette autosaisine. Valérie Marcand, a pris le relais pour assurer l'appui à la poursuite de la production, sa communication, sa diffusion et sa valorisation, tout en contribuant à l'animation de la commission. Challenge pas si simple à valider, devant respecter des échéances très contraintes, que Valérie a relevé avec beaucoup d'implication et de bienveillance. Je dois saluer pour terminer, Nadia Ben Daoud, nouvelle chargée d'études de la commission, qui a pu, lors de ses premières semaines de présence, assumer relectures et un premier regard extérieur précieux.

- Je ne voudrais pas oublier d'adresser un clin d'œil appuyé aux nombreuses personnes auditionnées, pour certaines présentes aujourd'hui et que je salue.

Vous avez hâte d'entendre la restitution de ce travail, moi également. C'est non seulement un plaisir d'animer cette commission, mais aussi une chance que de pouvoir engager, à vos côtés, de telles réflexions, en interviewant un panel de contributeurs aussi riche que diversifié.

En essayant de construire une parole collective, témoignant du rôle singulier que peuvent jouer les CESER en ces périodes bien tourmentées.

Merci pour votre écoute.

Déclarations

Jean-Pierre Bouhelier, au nom de la CFDT

La délégation CFDT au CESER souligne la qualité du travail réalisé et remercie les membres de la commission Mobilités-Énergie.

L'exercice était complexe. La première difficulté se situait dans la définition du contour de cette autosaisine et dans le choix limité d'objectifs. Sur ce point, les conseillers n'ont pas cédé à la tentation d'ouvrir trop grand le champ d'investigation au risque de se perdre et de perdre de vue l'objectif initial.

Il conviendra de s'interroger ultérieurement dans de futurs travaux, ayant trait aux orientations stratégiques liées au développement durable, sur les questions de mobilités et de transports.

Il est difficile de rendre objectivement un avis sur un tel sujet sans risquer de céder aux luttes d'influence et aux avis parfois trop tranchés fondés sur des certitudes légitimes mais contestables, des personnes auditionnées. La commission en toute impartialité, et avec beaucoup de mérite, a su rendre le travail dans un délai acceptable.

Venons-en maintenant au fond du dossier : pour la délégation CFDT ce rapport est intéressant et la CFDT pourra y puiser des éléments utiles afin d'alimenter sa réflexion avec ses partenaires dans le pacte du pouvoir de vivre. Il nous interroge sur les choix d'orientations énergétiques en y intégrant également la thématique de la sobriété énergétique qui est première.

Sur les modes de production, la CFDT rappelle ses réserves sur l'agrovoltaïsme et le risque de voir l'agriculture se détourner de son objectif d'alimentation des populations au profit d'une production d'énergie plus rentable pour certains.

Le rapport pose clairement le débat des choix qui nous attendent en matière de production d'énergie. Le phénomène géopolitique du conflit russo-ukrainien y est intégré et démontre combien il est important de répondre à la question cruciale de la souveraineté énergétique et alimentaire. Il pose la question d'un débat, données chiffrées à l'appui, sur le nucléaire qui s'est par ailleurs invité à maintes reprises dans la campagne présidentielle qui vient de s'achever.

Il pose enfin clairement des objectifs atteignables et peu nombreux et quantifiables. En cela il constitue un réel apport pour les politiques publiques régionales et locales.

Encore une fois, se pose alors la question de la continuité de ce rapport et de la nécessité de l'efficacité d'un accompagnement du CESER sur les préconisations retenues. Il appartiendra au CESER de veiller dans les différents travaux ultérieurs que les préconisations de cette autosaisine, qu'il s'agisse de l'appropriation des énergies renouvelables, de pédagogie citoyenne, de développement d'une production résiliente au plus près des lieux de consommation, de rénovation énergétique ou de recherche, restent le fil conducteur des orientations prises.

La CFDT votera cet avis. Merci de votre attention.

Martine Esther Petit, au nom de la FNE

FNE BFC ne peut qu'accueillir favorablement la thématique de cette autosaisine ainsi que saluer le travail produit par les conseillers de la commission Mobilités-Énergie.

À la lecture de ce rapport, il apparaît de nombreuses contradictions qui pourraient être le creuset de l'engagement d'un travail complémentaire à mettre en chantier sans retard. Les travaux de l'ADEME concernant les scénarios 2050 pourraient être une base.

Développer de façon vertueuse les EnR afin de s'assurer de l'acceptabilité de tous implique plusieurs conditions.

Planifier les projets au niveau territorial

Une planification à une échelle territoriale adaptée est essentielle pour identifier le potentiel de développement des EnR, éviter ainsi les sites sensibles pour la biodiversité et le paysage, et appréhender les effets cumulés. Les collectivités territoriales, à travers les documents qui planifient et réglementent l'utilisation du sol (SCOT, PLUi), doivent être les moteurs de ces planifications, à partir d'un cadrage régional préalable (SRADDET). Une coordination régionale des acteurs des différentes filières et une réflexion à l'échelle départementale sur les enjeux de localisation sont également nécessaires.

Prendre en compte les impacts sur la biodiversité et les paysages, la durabilité des ressources, les risques pour l'environnement et la santé humaine

Le déploiement des énergies renouvelables doit suivre avec exigence la séquence ERC, Éviter-Réduire-Compenser : éviter le projet s'il n'est pas pertinent, éviter des impacts, réduire ceux qui ne peuvent être évités et, en dernier lieu, compenser les impacts résiduels. Dans cette optique, identifier les zones propices et planifier le développement des énergies renouvelables réduirait sensiblement les impacts sur la biodiversité.

Les projets doivent prioritairement être implantés dans les zones à moindres enjeux pour la biodiversité, ainsi éviter systématiquement les sites Natura 2000 et les Zones de Protection Spéciales désignées pour les oiseaux, les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), les zones humides, les couloirs de migration et les zones boisées. Ils doivent être accompagnés d'études rigoureuses, état initial, analyse des impacts des projets et propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Impliquer la population

Mieux concerter et faciliter l'implication des collectivités et des citoyens dans la gouvernance des projets relève du bon sens. La concertation avec les populations riveraines à une échelle territoriale pertinente doit toujours être engagée très en amont du projet. Des comités de suivi-surveillance, associant citoyens et associations, doivent être mis en place au cours du fonctionnement des installations, accompagnés des moyens et mesures nécessaires décidées dès la conception des projets. La durabilité des ressources, les risques pour l'environnement (eau, air, sol), pour la biodiversité et pour la santé humaine, doivent être évalués a priori. Ces études obligatoires seront une composante des documents des enquêtes publiques relatifs aux projets.

Mettre les projets au service de la transition écologique des territoires

France Nature Environnement recommande que les projets s'inscrivent dans un projet global de transition énergétique du territoire comprenant des actions fortes de réduction des consommations d'énergie. Une contribution forte de la sobriété reste une condition de réussite de la transition globale, contribution sans laquelle le déploiement des EnR ne fera que contribuer à un effet rebond. En conclusion, les énergies renouvelables vont devoir faire la différence dans les décennies à venir. Leur déploiement doit s'accélérer pour permettre à la France d'atteindre ses objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050. Informer et favoriser le dialogue avec les citoyens, planifier, prendre en compte la biodiversité, la ressource et les paysages permettra d'accéder à une vision partagée du développement et de la sobriété énergétique. FNE BFC votera cette autosaisine.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

Je m'associe aux intervenants précédents et adresse mes félicitations à la commission pour ce travail et aux rapporteurs pour la présentation qui vient d'être faite.

Deux commentaires

1- Je reviens sur la question de l'appropriation des enjeux et des mesures à l'échelon communal dans le cas de petites communes. Concrètement, comment accompagner les maires et leurs équipes : on constate la méconnaissance des schémas régionaux, l'isolement et l'absence d'éclairage pour une prise de décision sur ces sujets et l'incapacité à informer et consulter les habitants. La seule information qui arrive sur le terrain est celle que diffusent les constructeurs.
2- Je relève avec intérêt que vous responsabilisez les acteurs ESRI et allez dans le sens de la préconisation formulée par la commission Formation-recherche dans la contribution au plan de relance : UBFC : "Université fédérale de la transition écologique" en cohérence avec le fil rouge du Sraddet.

Le rapport fait état de la contribution de l'ESRI à la reconnaissance de la Région BFC sur la thématique de l'hydrogène. Je relève à ce sujet quelques inexactitudes et imprécisions. Sans

détailler, en lien avec le vœu sur lequel le CESER s'est exprimé, il y a quelques instants, il faut bien comprendre qu'il y a là le résultat d'une dynamique collective, une structuration de la recherche à l'échelle de la Franche-Comté et une décision des acteurs de l'ESRI.

Le suivi de la préconisation formulée est dépendant d'un ESRI structuré, omnidisciplinaire, garant d'un continuum recherche fondamentale - création d'activités, d'une offre de formation à tous les niveaux jusqu'au doctorat, portée par la recherche.

Guy Zima, au nom de la CGT

Quand a débuté le travail sur cette autosaisine, les réflexions et enjeux autour de l'énergie n'étaient pas, à ce point, exacerbés. Au travers de l'actualité, que ce soit la crise de la Covid ou la guerre en Ukraine, tout nous amène aux mêmes problématiques, dont celle de la moindre dépendance extérieure en matière d'énergie. Qu'elle soit primaire ou finale, fossile ou renouvelable, carbonée ou décarbonée, ne change pas la question des besoins tant individuels que collectifs ou industriels. Donc notre responsabilité de société humaine, c'est comment pouvons-nous répondre à ces besoins dans un paradigme nouveau. Cette conscience de la rareté de la ressource, de la nécessaire préservation de la planète, nous oblige à trouver des solutions viables, durables pour une société humaine dont les besoins et pratiques évoluent.

Nous réaffirmons à la CGT, que pour la réponse à des besoins aussi fondamentaux et avec des enjeux économiques et géopolitiques aussi forts, nous ne connaissons pas de solutions par le "marché" et la "concurrence" mais par la maîtrise publique des stratégies, des choix et des investissements dimensionnant. Donc la question du ou des services publics doit être remise urgemment sur la table à partir de plusieurs constats.

À l'aune des crises précitées, le tout "marché" dans l'énergie ne marche pas, il fragilise les plus précaires en lien avec la volatilité des cours européens et mondiaux liés à une fixation des prix au dernier kWh produit pour l'électricité et à la spéculation sur les hydrocarbures et le gaz. Le "marché" a vu certains de ses acteurs de fraîche date jeter l'éponge après avoir fait miroiter des économies à des "clients" captés par des annonces agressives voire plus et des pratiques commerciales qui ne le sont pas moins. Reportant ainsi son irresponsabilité sociétale et sociale sur la collectivité.

Il doit y avoir aussi une cohérence et une planification entre le national et la région car l'énergie ne peut pas être laissée à des intérêts privés et assimilée à un bien de consommation usuel, cela doit redevenir un bien collectif d'intérêt général. La finalité, le financement, l'évaluation et le contrôle des services et politiques publics sont des enjeux majeurs en matière de démocratie. Voilà pour la vision macro.

Mise en contexte utile, car effectivement la meilleure énergie est celle que l'on ne dépense pas et le volet économie est un facteur majeur de l'équation. Enjeux de recherche en efficacité des matériaux, en amélioration du rendement des installations fixes ou mobiles que cela soit d'isolation du bâti, de chauffage, de transport, de production et process industriel.

Il se conçoit aisément que cela doit s'accompagner d'un mix énergétique global (et pas seulement électrique) décarboné, repensé mais qui garantisse de pouvoir répondre tant aux besoins individuels qu'industriels et donc être pilotable.

La question de la définition du décarboné est un des sujets pour nombre d'intrants dans la production d'énergie. Cette classification permettrait, pour des productions locales d'énergie (CH₄ ou Hydrogène), qu'un certain nombre de déchets qui ne pourront plus être enfouis soient utilisés et poussera les EPCI et collectivités à trouver des débouchés utiles et locaux dans des systèmes de production. C'est là où la puissance publique doit prendre son sens par la norme d'une part et la mise en place d'unité de production sous maîtrise publique pour répondre aux besoins, loin de toute volonté de profits court termistes.

Nos choix individuels doivent accompagner ce mouvement d'évolution comportementale mais ne sauraient être l'axe unique et majeur de cette transition. Ce ne sont pas les citoyens qui provoquent crises et spéculations. De même, un des enjeux sera que cette énergie soit accessible pour les citoyens comme pour les industriels car les relocalisations de production appelleront à consommation.

Les préconisations de l'autosaisine sont un pas intéressant mais un pas seulement au regard du chemin à accomplir. La CGT valide l'autosaisine en ce qu'elle donne à voir mais sa portée et ses ambitions trop limitées nous amèneront à nous abstenir.

Nadine Darlot, au nom de la CRA

Je souhaite apporter une remarque. Pour la préconisation 4, rendre les consommateurs acteurs. Pour l'utilisation des toitures de bâtiments publics, il me semble pertinent de recommander la généralisation aux bâtiments professionnels du secteur artisanal, industriel ou agricole. Cela permettrait non seulement plus d'autonomie mais également contribuerait à la préservation du foncier agricole et de la biodiversité.

Sophie Genelot, au nom du CRAJEP

Le rapport d'autosaisine souligne, parmi les enjeux de la réussite de la transition énergétique en BFC, ceux relatifs à l'accompagnement, l'appropriation et à l'acceptabilité de cette transition par les citoyens sur les territoires.

De ce point de vue, le CRAJEP BFC que je représente, tient à attirer l'attention sur un public particulier celui de la (ou des) jeunesses.

Dans notre société, il s'avère en effet, que les jeunes sont particulièrement sensibles aux enjeux de la transition écologique : on peut le constater aussi bien dans les enquêtes d'opinion qui les concernent que dans leur participation à différents événements et manifestations relatifs à ces questions auxquels ils participent et qu'ils initient quelquefois eux-mêmes.

Aussi, il nous paraît essentiel de s'appuyer sur cette jeunesse pour aider à l'appropriation et à l'acceptabilité par la population tout entière de notre région des conditions et comportements nécessaires à la transition énergétique, d'autant qu'ils sont eux-mêmes particulièrement concernés en termes de mobilités par exemple ou d'usage du numérique dont les conséquences en matière de consommation d'énergie sont bien soulignées par le rapport.

Pour ce faire, il nous semble que le Conseil régional ne manque pas de leviers disponibles, notamment en mobilisant par exemple les éco-délégués des lycées, ou encore les représentants des Conseils de la Vie Lycéenne : il nous semble que partout où cela est possible le Conseil régional gagnerait à s'appuyer sur ces structures pour faire des jeunes qui y participent des ambassadeurs de la transition écologique, notamment énergétique, dans leurs différents territoires de vie et d'action.

De ce point de vue, le Dialogue Structuré Territorial avec la jeunesse au sujet duquel le CESER avait rendu un avis en juin 2019 et que le Conseil régional a choisi d'organiser de façon concrète dès septembre prochain à partir de différents lieux de vie sur l'ensemble du territoire régional se révèle constituer une opportunité intéressante puisque sa thématique principale portera sur la transition écologique comme souhaité par la vice-présidente en charge de ce dossier. Le CRAJEP y prend toute sa place au sein du comité de pilotage : peut-être faut-il y proposer que la question de la transition énergétique y soit traitée par certains des groupes de jeunes qui y participeront.



Élections au Bureau

À la suite de la démission de Catherine Morice, référente du 2^e collège, le 2^e collège s'est réuni le 8 février 2022 afin de pourvoir à son remplacement. Cette responsabilité était assumée par FO depuis la mise en place du CESER en 2018. Pour faire suite à la démission de Catherine Morice, FO a recherché en interne une solution mais n'avait pas de candidat.

Devant cette situation, des échanges entre organisations ont abouti à la proposition d'échanger entre FO et CGT les positions de membre du Bureau et de référent de collège.

Cela se traduit par :

- la désignation de Guy Zima (CGT) comme référent de collège 2,
- la désignation de Sébastien Galmiche (FO) comme membre du Bureau.

Ces mouvements ne changent pas la composition du Bureau, ni la répartition entre organisations syndicales issue de la mise en place de 2018.

Le règlement intérieur spécifie bien que "Sauf constitution de liste totale ou de listes partielles, les membres du Bureau sont élus au scrutin uninominal".

Or Guy Zima a été élu en tant que représentant de la diversité des territoires pour le 2^e collège et Sébastien Galmiche n'a pas été élu.

Donc :

- 1- Guy Zima a démissionné de son mandat au Bureau, et son poste est vacant.
- 2- Le 2^e collège propose Sébastien Galmiche pour remplacer Guy Zima.
- 3- Le 2^e collège propose Guy Zima en tant que VP référent collège.

Deux candidats pour deux postes :

- **Sébastien GALMICHE**

- **Guy ZIMA**

élus à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

Vœu
**à l'attention des membres du Conseil
d'administration d'UBFC**

En sa qualité de représentant de la société civile organisée, le CESER Bourgogne-Franche-Comté :

- **Rappelle** qu'à travers ses avis et ses contributions, il a toujours valorisé **l'apport incontestable de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) au développement de la Bourgogne-Franche-Comté**. Il a également exprimé l'attente de la société vis-à-vis des acteurs de la triple mission de l'ESRI pour la qualification, l'attractivité et le développement de la région, en tenant compte des équilibres territoriaux. Une recherche et un enseignement supérieur de qualité internationale sont à cet égard une exigence¹.
- **Réaffirme, sans se prononcer sur le statut vers lequel UBFC doit évoluer, que la dynamique collective engagée avec sa création doit être poursuivie**. Les réussites incontestables d'UBFC en matière de projets scientifiques et pédagogiques témoignent :
 - de la capacité des acteurs de terrain de l'ESRI de Bourgogne-Franche-Comté à fédérer leurs compétences,
 - de la mobilisation des personnels pour créer les conditions favorables à la mise en œuvre de ces projets et au bon déroulement des missions d'UBFC.
- **Prend toute la mesure de la nécessité d'une structuration** de l'ESRI lisible et reconnue pour créer des synergies avec les milieux socioprofessionnels.
- **Appelle à une clarification du statut d'UBFC**, en particulier pour les personnels dont l'avenir professionnel est incertain.
- **Demande que les établissements membres exposent clairement leur position vis-à-vis d'UBFC**. Il rappelle la responsabilité des directions d'établissements de prendre aujourd'hui les décisions pour l'avenir du service public de l'ESRI en Bourgogne-Franche-Comté. Les projets à fort impact pour le développement de notre région sont devenus pluriels, complexes, multi-acteurs, multi-échelles. Leur réussite dépend de la mise en réseau des acteurs reposant sur des relations construites dans la durée et une compréhension mutuelle.
- **Souligne l'importance d'assurer toutes les conditions nécessaires à un débat constructif et apaisé** entre les acteurs de l'ESRI régional au sens large, incluant les étudiants et les personnels des établissements.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

(1) Vœu adressé à la COMUE de Bourgogne-Franche-Comté, 10 décembre 2018.

Déclaration sur la présentation de l'état d'avancement du SRDEII



Caroline Debouvry, au nom de la CPME BFC

Monsieur Nicolas Soret, vice-président,

Nous souhaitons vous remercier pour le temps passé avec l'ensemble des acteurs et à leur écoute.

Vous avez appris à connaître nos territoires, nos points communs et nos différences.

Nous attendons un SRDEII qui réponde de manière pragmatique aux problématiques de notre économie, de nos entreprises, de notre territoire.

À titre d'exemple, je reprendrai la problématique de la filière automobile, des changements importants qui touchent l'ensemble des métiers, l'ensemble des entreprises de la plus petite comme un garage, une station-service, à la plus grande, comme Stellantis sur notre territoire.

Nous souhaitons que les aides à la restructuration ne dépendent plus seulement du code NAF, mais du projet qui est présenté.

Ce n'est qu'un exemple, mais qui montre bien qu'une entreprise n'est pas seulement un numéro.

Nous connaissons votre engagement et nous ne doutons pas que notre parole sera entendue.

ENVIRONNEMENT ■ Un appel lancé pour réussir la transition énergétique

L'autoproduction, une piste à développer

Il s'agit d'un des points noirs que relève le conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) : la production d'énergies renouvelables, en Bourgogne Franche-Comté, n'augmente que de 3 % par an, contre les 13 % annuels ambitionnés jusqu'en 2050.

La consommation d'énergie, elle, n'a baissé que de 5 % en huit ans. Si le rythme ne s'accélère pas, la région risque de ne pas atteindre la neutralité carbone, qui reste l'objectif que s'est fixée la France lors de l'accord de Paris en 2015.

**Un moyen aussi
« de prendre
conscience
de sa dépense
en énergie »**

Dans son avis adopté avant-hier, le Ceser formule huit préconisations pour réussir la transition énergétique en Bourgogne Franche-Comté. Parmi celles-ci, « accompagner les citoyens » pour qu'ils développent chez eux « une



INSTALLATIONS. Développer « une autoproduction solaire d'électricité et/ou de chaleur », même chez les particuliers, une des pistes avancées par le Ceser. PHOTO D'ILLUSTRATION STÉPHANIE PARA

autoproduction solaire d'électricité et/ou de chaleur ». Un moyen d'augmenter la part des énergies renouvelables, mais également « de prendre conscience de sa dépense en énergie » et, naturellement, de la réduire.

En parallèle, le Ceser estime nécessaire d'accélérer les projets qui, comme l'éolien ou l'hydroélectricité, permettent une pro-

duction de grande envergure. Pour cela, « il faut communiquer et informer » pour améliorer « l'acceptabilité » des solutions de production alternatives, insiste Philippe Bouquet, co-rapporteur de l'avis. Différents outils doivent le permettre comme des débats ou des colloques.

La région « doit jouer un rôle pilote » dans le dé-

veloppement des énergies renouvelables, affirme encore Philippe Bouquet. Le but : coordonner les initiatives qui, aujourd'hui, « sont dispersées », voire parfois peu cohérentes. Cela pourrait faire l'objet de la « conférence régionale » que ce spécialiste appelle, au nom du Ceser, de ses vœux. ■

Alexandra Caccivio
reporters.yr@centrefrance.com



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr